

Le magazine de **L'ingénierie**

AU CŒUR DE L'INGÉNIERIE

ET DE LA DÉCISION PUBLIQUE

N°5 # MAI 2015

12 €

territoriale



DOSSIER TERRITORIAL

Toulouse Métropole : 37 collectivités dessinent leur avenir

DOSSIER

**Des équipements sportifs
plébiscités...mais insuffisants !**

Vers la piscine positive ?

TRIBUNE

**Comment parlons-nous
du climat ?**

« Je me réjouis que Toulouse accueille les prochaines Rencontres Nationales de l'Ingénierie Publique »

L'édition 2015 des Rencontres Nationales de l'Ingénierie Publique, organisée sous l'impulsion de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, se tiendra les 11 et 12 juin prochains à Toulouse. En tant que maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, c'est naturellement un plaisir et un honneur que d'inaugurer ces jours de rencontres et de débats qui prendront pour thème les changements climatiques et dont les invités d'honneur seront l'écologiste Nicolas Hulot et le philosophe Michel Puech. Mais il s'agira aussi pour nous tous d'une grande responsabilité compte tenu d'un contexte particulier à plus d'un titre.

Je pense d'abord au contexte institutionnel. Nous le savons, les collectivités locales sont à un tournant. En effet, le calendrier de la mise en place de la réforme territoriale s'accélère. Au 1^{er} janvier 2015, les métropoles ont été instituées. La redéfinition du périmètre des régions administratives publiée le 17 janvier dernier, l'adoption le 27 janvier 2014 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), bientôt complétée par la loi de nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), offrent de nouvelles opportunités de modernisation et de gestion dont nous devons nous emparer.

D'un point de vue économique, la situation financière compliquée des collectivités locales, liée à la conjoncture nationale, mais aussi à l'écroulement des dotations de l'État, nous pousse à la vigilance. Des évolutions, et pourquoi pas des révolutions, peuvent et doivent

être accomplies. Je prône pour ma part, et c'est ce que nous avons engagé à Toulouse, la mise sur pied d'un nouveau modèle de gouvernance des collectivités publiques. Nous devons faire mieux avec moins. Mais pour être effectif et profitable, ce changement doit se faire dans la concertation. C'est vrai en matière d'ingénierie territoriale comme ailleurs. Telle est la ligne que je défends en qualité de président de l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France).



Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Enfin, si les problématiques environnementales ne datent pas d'hier, il me semble que l'opinion publique est à présent mûre pour accomplir la transition énergétique qui, de toute façon, s'impose d'elle-même. D'autant que de nombreuses innovations technologiques – notamment liées à la ville intelligente, démarche également entreprise à Toulouse – nous montrent que responsabilité écologique et intérêt économique peuvent aller de pair. Et je rappelle aussi que la France accueillera la conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques du 30 novembre au 11 décembre prochains.

Bref, nous sommes à la croisée des chemins, et je me réjouis que Toulouse accueille ces Rencontres Nationales de l'Ingénierie Publique. Car c'est en s'appuyant sur l'expertise des territoires, en capitalisant sur les meilleures pratiques, que nous serons en mesure de défendre, promouvoir et diffuser une ingénierie territoriale de qualité, forte, solidaire, durable. Ce travail doit être collectif, à l'image des enjeux à relever !

SOMMAIRE

**Mai
2015
Numéro 5**

ACTUALITÉS

La route à la croisée des chemins	4
En bref	5



© Sergey Nivens - Fotolia.com

GRAND ENTRETIEN



© DR

CLAUDY LEBRETTON

Ancien p@résident de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

«Sauver le conseil départemental»

7

AGENDA



© lassedesignen - Fotolia.com

Évaluer les politiques publiques	10
En bref	11

DOSSIER

SPORT

Des équipements sportifs plébiscités.... mais insuffisants ! 14

Le sport de proximité doit rester à l'échelle des communes 15

En Seine-Saint-Denis, un retard criant 16

Piscines publiques : gagner en sobriété? 19



© DR



© Dmitry Naumov - Fotolia.com

Formation «expert» aires de jeux 21

Aires de jeux : vigilance ! 22

47% des établissements présentent au moins une anomalie ! 23

DOSSIER TERRITORIAL

**Toulouse Métropole :
37 collectivités
dessinent leur avenir** 24



© Sergiy N - Fotolia.com

INNOVATIONS



© DR

L'énergie fait sa révolution

64

Constructions en zones inondables, notre encart

66

À LIRE

73

GRAND TÉMOIN



© DR

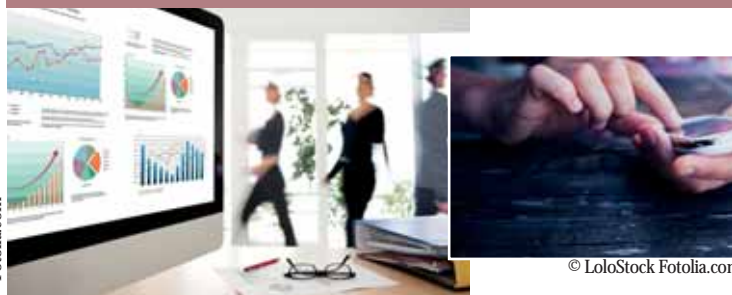
CAROLINE GUTLEBEN

Directrice de l'association
Plante & Cité

Porter un nouveau regard sur la
gestion des espaces verts

74

CARRIÈRES



© Fotolia.com

© LoloStock Fotolia.com

Au féminin !

76

TRIBUNE



© Fotolia.com

© DR

MICHEL PUECH

Philosophe

Comment parlons-nous du climat ?

80

Le Magazine de L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Mensuel (dix numéros par an)

Directeur de la publication :

Jean-Pierre Auger

Comité de rédaction :

Patrick Berger, Président de l'AITF
Claude Mainpin, Secrétaire général de l'AITF
Patrick Langenbach, Secrétaire général
adjoint de l'AITF
Arnaud Bonnin, 1^{er} Vice-Président de l'AITF,
Carrière territoriale, animation commission carrière
Emmanuelle Lointier, Vice-Présidente de l'AITF,
animation du réseau des sections régionales
Franck Siegrist, Vice-Président de l'AITF,
animation du comité technique et du réseau
des groupes de travail

Pascale Gourney, Vice-Présidente de l'AITF,
co-animation du comité technique et du réseau
des groupes de travail

Pascal Viez, Vice-Président de l'AITF, RNIP,
assurances

Laurence Chapacou, Vice-Présidente de l'AITF,
communication, animation du comité
de rédaction

Éditeur délégué

OPAS

Président-Directeur-Général :
Jean-Pierre Kalfon
41, avenue Gambetta – 94700 Maisons-Alfort
Tél. : 01 49 29 11 00

Conseiller éditorial

Jean-Jacques Sans, préfet (h)

Rédactrice en chef

Sophie Schneider – sophieschneider@opas.fr

Rédaction

Domitille Notté, Isabelle Richard, Mallaury Savoie,
Jean-Marie Cornuaille, Nathalie Decourt

Ont collaboré à ce numéro

Sophie Belmont, Julien Bossu, Hugues Demeude,
Emmanuel Thevenon, Valérie Le Van Van

Publicité et partenariat

David Dubois – ddubois@ingenierie-territoriale.fr
Tél. : 01 49 29 11 00

Conception/Pao

Cathy Piens/Pays

Revue inscrite à la Commission paritaire des
Publications et Agence de Presse sous le n° 0718 G 81 981
ISSN : 1633-7344

Imprimeur : Printcorp

Dépôt légal : à parution

La reproduction d'articles et de photos de ce numéro est soumise
à l'accord du directeur de la publication.

Couverture : © Patrice Nin / Ville de Toulouse

toute l'année, nous recourons à un partenaire privé. C'est donc au cas par cas. Nous appliquons une gestion pragmatique qui vise à chaque fois à optimiser les dépenses. Cette politique nous permet, à budget constant, de recentrer en régie interne nos personnels sur leur cœur de métier, tout en dégagant des marges de manœuvre financières au profit de l'illumination des bâtiments ou d'investissements sur des technologies à moindre consommation.

Quel est le calendrier de programmation du renouvellement du parc ?

Notre parc ne compte déjà plus aucune lampe à vapeur de mercure depuis 2014, la ville ayant achevé son programme pluriannuel de remplacement des sources lumineuses obsolètes en anticipant l'évolution normative.

À ce jour, les sources Sodium Haute pression (SHP) représentent 70 % des sources lumineuses de notre parc. Le SHP fournit en effet une lumière efficace et peu coûteuse. Par ailleurs, l'utilisation généralisée de source bi-brûleur double la durée de vie des lampes et optimise la maintenance opérationnelle curative et les coûts associés.

Le parc s'ouvre aussi progressivement aux LED, qui constituent à ce jour 7 % de ses équipements. La troisième génération de LED, plus fiable que les deux premières, consomme, à éclairage équivalent, un peu moins que le SHP, mais reste plus coûteuse puisqu'il faut remplacer l'appareil LED complet tous les huit ans, quand on ne change qu'une ampoule SHP sur la même période. La différence de coût sur une dizaine d'années n'est pas négligeable et n'est pas forcément compensée par le gain en consommation électrique des LED par rapport au SHP. Il convient donc d'aller plus loin pour que le business plan soit plus favorable en termes de gains financiers pour la collectivité et les contribuables. Nous étudions la possibilité de réguler l'intensité des LED en fonction du besoin pour réaliser des économies et rentabiliser le système. Nous pourrions éclairer mieux aux heures où le besoin est fort, puis baisser fortement la consommation au cœur de la nuit. Nous espérons, avec cette utilisation des LED, les rendre financièrement moins coûteuses que les appareils actuels. Nous basons le raisonnement sur le coût global : celui d'investissement, de fonctionnement et d'entretien.



Le Pont Saint-Pierre.

© DR

Faites-vous la référence à la mise en œuvre de systèmes intelligents et, si oui, comment allez-vous les intégrer dans la ville ?

Il existe déjà actuellement un certain nombre de produits permettant techniquement d'abaisser ou d'augmenter l'intensité lumineuse, mais ces démonstrateurs posent encore un problème d'implémentation en termes de confort d'utilisation. Or, pour nous, l'enjeu est bien de garantir à nos usagers un confort visuel et une visibilité sécurisante tout en réduisant la consommation.

Nous étudions la possibilité de réguler l'intensité des LED en fonction du besoin pour réaliser des économies et rentabiliser le système.

À cet effet, nous avons lancé l'expérimentation d'un détecteur de formes, en partenariat avec la R&D d'une PME toulousaine qui le développe actuellement. L'idée est de favoriser la mise au point d'un standard industriel, un produit compétitif, tant en termes de fonctionnalité que de prix et, surtout, de coûts d'exploitation à venir. Notre objectif est de faire de la commande publique un outil de développement et

d'aide à nos entreprises locales : une fois le modèle mis au point, la fiabilité améliorée et la maturité atteinte, il pourra être utilisé d'abord sur le parc de la ville, puis exporté vers d'autres communes de la Métropole si elles le souhaitent, puis pourquoi pas vers d'autres villes de France ou à l'international.

Vous pensez donc possible de trouver au sein de Toulouse Métropole des synergies avec les autres collectivités métropolitaines ?

Oui, et nous sommes prêts à partager notre savoir-faire de l'exploitation en régie avec les autres villes de la Métropole qui sont actuellement toutes adhérentes au Syndicat d'électrification du département. Notre fonctionnement en régie directe permet de choisir nos investissements, de choisir les produits et technologies que nous utilisons et favorise l'inflexion de la consommation d'électricité. Il y a, à mon sens, d'importantes économies à faire en modernisant leur parc. De manière plus générale, la métropolisation est une véritable chance pour échanger les bonnes pratiques, mais aussi pour mutualiser moyens et services afin de diminuer les dépenses de fonctionnement. Autant de gains supplémentaires à réemployer au profit de nouveaux investissements d'avenir ou qui pourraient contribuer à amortir les baisses drastiques de dotations aux collectivités territoriales que l'État vient de décider.

1 an d'abonnement (10 numéros)



BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner à **OPAS** - 41, avenue Gambetta - 94700 MAISONS ALFORT
 S.A. au capital de 1 645 632 euros - RCS Paris B 333 953 123 - TVA intra communautaire : FR 22 333 953 123.
 Tél. : 01 49 29 11 00 - Fax : 01 49 29 11 46

OUI, je souhaite m'abonner au Magazine de l'Ingénierie Territoriale pour un an

- Abonnement personnel (chèque joint) : **65 € TTC/an** (10 numéros)
- Abonnement personnel (prélèvement automatique) : **+5,50 € TTC/mois** (sur 12 mois)
- Collectivités de moins de 5 000 habitants : **98 € TTC/an**
- Collectivités de 5 000 à 25 000 habitants : **125 € TTC/an**
- Collectivités de plus de 25 000 habitants et sociétés privées : **140 € TTC/an**

Participation aux frais d'expédition en sus pour les DOM-TOM et l'étranger : **27 € TTC/an**

Règlement par chèque bancaire à la commande ou mandat administratif après réception de la facture, à l'ordre d'OPAS

BANQUE : Caisse d'Épargne Île-de-France
R.I.B. identifiant de compte national :

Code Banque **1 7 5 1 5** Code Agence **9 0 0 0 0** N° de compte **0 8 0 0 2 9 7 0 3 4 7** Clé RIB **1 9**

IBAN International Bank Account Number :

Bank Identification Code (BIC) : **CEPAFRPP751**

FR 7 6 1 7 5 1 5 9 0 0 0 0 0 8 0 0 2 9 7 0 3 4 7 1 9

Nom : _____

Prénom : _____

Collectivité : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____
 (obligatoire pour les accès en ligne)

Si vous souhaitez recevoir vos abonnements à domicile :

Adresse personnelle : _____

Code postal : [] [] [] [] [] Ville : _____

Date, signature et cachet : _____